Directeur de Publication :
Brice PARINET

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Heures d'ouverture

LUNDI	9H00 – 12H30 14H00 – 18H00
MARDI	9H00 – 12H30 14H00 – 18H00
MERCREDI	9H00 – 12H30 14H00 – 17H00
JEUDI	9H00 – 12H30 14H00 – 17H00
VENDREDI	9H00 – 12H30 14H00 – 18H00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLEMENTINE, CHLOE, EDOUARD, FRANCK, KARIM, MARC-ANTOINE, MATHIS, MICHELE, NICOLAS, SARAH, TIMEO, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Accompagnement clubs
Clementine LUNT - 01 80 92 80 26
Communication & Citoyenneté
Chloé STEVE NOOT - 01 80 92 80 23
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE - 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Service civique
Mathis FAUCHON - 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGEREAU
01 80 92 80 22
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 21
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

ACADÉMIE DE VERSAILLES
Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines

AGENCE NATIONALE DU SPORT

EKINSPORT

Yvelines
Le Département

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-8
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	9
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	13
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	14
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	15
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	17
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	19
COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES	20

CFI U6-U9 :

- ✓ Le 07/01 et 09/02 **(clôture le 22/12)**

Journée Complémentaire DF Coach Jeunes :

- ✓ Le 27/11 **(clôture le 16/11)**

Journée Complémentaire DF Coach Seniors :

- ✓ Le 29/01 **(clôture le 15/01)**

Certification CFI U6 à Seniors

- ✓ Du 10/12 au 16/12 **(clôture le 03/12)**

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

NOUVELLE FORMULE CFI U6-U9

Le 7 janvier et le 9 février, venez découvrir la nouvelle formule du CFI U6-U9 au sein d'un club partenaire. Avec plus de mise en situation pédagogique auprès d'un public d'application, cette nouvelle formule permet aux stagiaires d'apprendre auprès des publics auxquels ils sont confrontés dans leurs clubs.

Nous vous attendons nombreux ! Si vous souhaitez vous inscrire, cliquez ici.

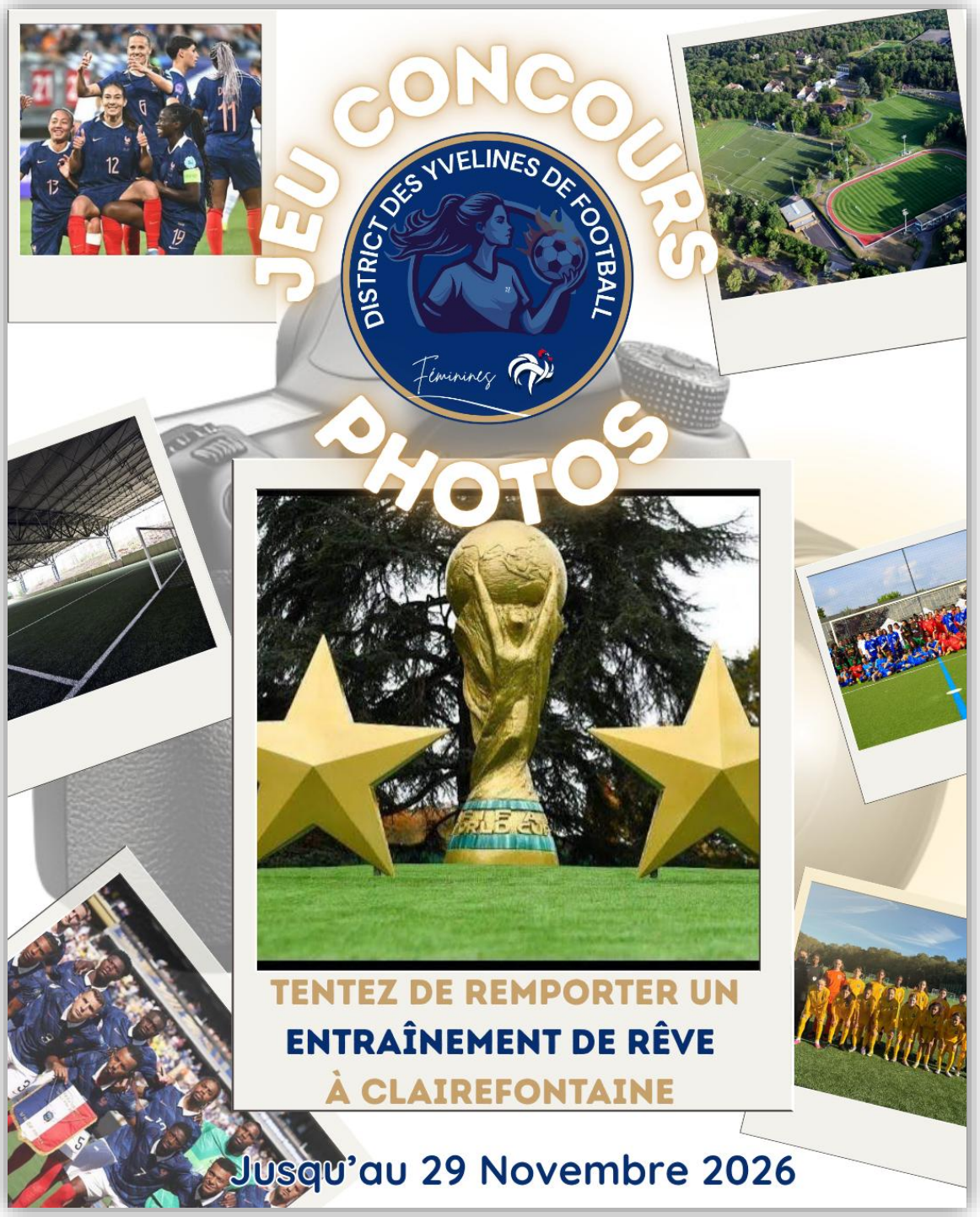


Agenda

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

- **CFI U14-U19**
- **Réunion service civique**
- **CFI U10-U13**
- **20/21/22 : FIA (aux Mureaux)**
- **CFI Seniors / Réunion PEF et Service civique**





Demande d'arbitre officiel

auprès de la CDPME et CDA

La procédure

Madame, Monsieur, dans le cadre de l'organisation de nos compétitions et afin de garantir leur bon déroulement, nous vous rappelons que toute demande d'arbitre officiel doit respecter la procédure en vigueur.

1 **3 semaines minimum**
avant la rencontre pour effectuer la demande.

2 **Justification :** la demande doit être justifiée.

3 **Informations obligatoires :**

Catégorie · Compétition · Date de la rencontre · Numéro de match · Équipe recevante · Équipe visiteuse · Justification de la demande

Bon à savoir

DEMANDES NON PRIORITAIRES

Toute demande invoquant uniquement « l'éthique sportive » ou « un arbitrage maison au match aller », sans justification, hors délai ou incomplète, ne sera pas traitée en priorité par la CDPME. Elle sera complétée dans un second temps par la CDA, selon les arbitres disponibles.

Attention : toutes les demandes ne peuvent être couvertes, compte tenu de l'écart entre le nombre d'arbitres disponibles et les demandes des clubs chaque week-end.

FAIRE SA DEMANDE
applications.dyf78.fr/ INDEMNITES_ARBITRES

ENVOYER DES JUSTIFICATIFS
administration@dyf78.fff.fr

Merci de respecter scrupuleusement cette procédure afin de faciliter la désignation des arbitres et d'assurer une organisation optimale des rencontres. Nous restons à votre disposition pour toute question complémentaire.

Pour plus d'informations, cliquez ici.

ZOOM SUR LE BARÈME DISCIPLINAIRE

Un geste. Une parole déplacée. Un excès de tension. Et c'est tout un club qui en subit les conséquences.

Persuadé que le respect des règles commence par leur connaissance, nous laçons cette nouvelle rubrique : à chaque numéro, un focus clair et concret sur le barème disciplinaire, ses règles et ses conséquences. L'objectif est simple : mieux connaître les risques pour mieux se coporter sur et autour du terrain.

Faisons de la prévention notre meilleure défense.

Aujourd'hui, découvrez l'article 7 du barème disciplinaire : les comportements obscènes, envers les membres du club adverse comme les officiels.

N'hésitez pas à partager, pour que plus aucun licencié ne puisse dire « je ne savais pas ».





Appel à candidature évènements DYF !

Le District est à la recherche d'infrastructures pouvant accueillir ses évènements tout au long de la saison. Si vous savez vos enceintes disponibles, n'hésitez pas à appeler les numéros correspondants !

CALENDRIER ÉVÈNEMENTS DYF 2027

APPEL À CANDIDATURES

MARS

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	**27**	**28**
29	30	31				

27 Finale départementale Festival U13 Pitch

28 Finales départementale Challenge régional U11G/U11F
Finale Départementale U10

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	**24**	25
26	27	28	29	30		

24 Finale départementale U9 Challenge Régional U9

MAI

L	M	M	J	V	S	D
					1	**2**
3	4	5	6	7	8	**9**
10	11	12	13	14	**15**	**16**
17	18	**19**	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

2 JFF - Toutes Foot

9 Finales Futsal

15 Finales à 11

16 Finales à 11

19 Finale sénior

Appel à candidatures - Le District des Yvelines de Football recherche des complexes sportifs

FINALES DEPARTEMENTALES U13 ET U10-U11

SAMEDI ET DIMANCHE 27 ET 28 MARS 2027

Critères requis :

• 4 à 6 terrains de Football à 8 pour les épreuves/rencontres

• 1 tribune (ou endroit abrité) pour le quizz

• 8 à 12 vestiaires pour l'accueil des équipes

• 1 salle pour accueillir les briefings

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Alexandre OGEREAU
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 22









FINALE DÉPARTEMENTALES U9

SAMEDI 24 AVRIL 2027



Critères requis :

• 1 terrain de football à 11 (4 terrains de football à 5)

• 4 à 8 vestiaires pour l'accueil des équipes

• 1 salle pour accueillir les briefings

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Alexandre OGEREAU
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 22

Appel à candidatures - Le District des Yvelines de Football recherche des complexes sportifs

FINALES FUTSAL

DIMANCHE 9 MAI 2027

Critères requis

• 1 gymnase pouvant accueillir les 9 finales.
• Une tribune pour accueillir les spectateurs.
• Minimum 6 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
• Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

Documents à fournir au DYF

• Joindre des photos des installations.
• Une autorisation au préalable du propriétaire de l'installation
• Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF

Visites / Réunions

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Mathis FAUCHON
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 44





JOURNEE DU FOOT FEMININ

DIMANCHE 2 MAI 2027

Critères requis :

• 3 terrains au minimum pour accueillir plusieurs plateaux et animations.
• Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
• Un grand parking pouvant accueillir les véhicules

Documents à fournir au DYF :

• Une autorisation au préalable du propriétaire des terrains.
• Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Chloé STEVENOOT
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 23

Appel à candidatures - Le District des Yvelines de Football recherche des complexes sportifs

FINALES A 11

SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 MAI 2027

Critères requis

• 2 terrains en bon état adaptés pour supporter plusieurs matchs. Possibilité d'avoir un espace pour les échauffements des équipes
• Une tribune pour accueillir les spectateurs.
• Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
• Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et des cars.

Documents à fournir au DYF

•Une autorisation au préalable du propriétaire des terrains.
•Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visites / Réunions

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.
Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions

Cordialement,

Marc-Antoine KELLER
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 37









FINALE SENIORS

MERCREDI 19 MAI 2027

Critères requis

• 1 terrain éclairé pouvant accueillir le match.
• Une tribune pour accueillir les spectateurs.
• Minimum 3 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
• Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

Documents à fournir au DYF

• Une autorisation au préalable du propriétaire des terrains.
• Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF

Visites / Réunions

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions.

Cordialement,

Marc-Antoine KELLER
Courriel : ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR
Tél : +33 1 80 92 80 37

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 09/11/2026

Présents : N. OLLIVIER, Y. RUPERT, J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice-Président), R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (Bureau du Comité)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES MANQUANTES

1er rappel

SENIORS

D3/B du 01/11/2026
56561570 PORT MARLY CS 1 / SARTROUVILLE ES 2

VETERANS

D4/A du 01/11/2026
55697860 POISSY FC 32 / GARGENVILLE STADE 31

U17

D2/A du 01/11/2026
79833026 POISSY FC 1 / ROSNY CS 1

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité au club recevant (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U15

D3/B du 31/10/2026
79466320 CONFLANS RC 1 / VILLENNES ORGEVAL FC 2

Amende et match perdu par pénalité au club recevant (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U14

CC du 17/10/2026
79920427 CROISSY US 22 / ELANCOURT OSC 23
CY du 17/10/2026
79920844 ENT. CERNA-BON-US17T 21/ PORT MARLY CS 21

FORFAIT COUPE AVISÉ

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF
(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

U16

CY du 08/11/2026
80648213 MESNIL ST DENIS ASL 21

FORFAIT COUPE NON AVISÉ

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF
(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

U18

CY du 08/11/2026
80648330 ACHERES FC 22
80648338 TRIEL AC 21
80648329 ELANCOURT OSC 21

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF

SENIORS

549943 BOUGIVAL FOOT (D4/A)

COURRIERS

564274 LES ANCIENS DU MANTOIS
Courrier du club demandant de jouer les rencontres de décembre à mars sur le terrain de la Butte Verte pour anticiper la fermeture du terrain habituellement utilisé.
La Commission donne son accord y compris sur les 2 matches à 11h (horaires dérogatoires) et vous demande d'effectuer les demandes de changement via Footclubs

500416 CHATOU AS
Courrier du club demandant le report de la rencontre Vétérans D3 afin de pouvoir organiser au mieux la rencontre de Coupe de France.
La Commission dit match suivant à jouer le 10/01/2027
VET D3-A CHATOUS AS 31 / TRIEL AC 32

502858 HOUILLES AC
Courrier du club demandant l'engagement d'une équipe supplémentaire en U16 D3.
La Commission vous propose d'intégrer la poule B en place d'ACHERES et attire votre attention sur le fait que l'alternance risque de ne pas être parfaite.
Votre premier match aura lieu le 15/11 à CARRIERES GRESILLONS.
Cette équipe ne sera pas engagée en coupe.

564690 POISSY FC
Courrier du club demandant l'engagement d'une équipe en CDM.
La Commission ne peut répondre à votre demande, la poule étant complète, une refonte n'est pas envisageable à ce stade de la compétition.

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCH

SENIORS

CY DU 15/11/2026
81188410 AS BUCHELOISE 1 / AUBERGENVILLE FC 1
Demande de BUCHELOISE pour jouer à 17H en raison de l'occupation des vestiaires.
Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

CC DU 15/11/2026
81188437 CHATOU AS 3 / MUREAUX OFC 3
Demande de CHATOU pour jouer à 17H n'étant pas disponible avant 17H en raison du 7° tour de coupe de France.
Horaire dérogatoire.
La Commission donne son accord.

CY DU 15/11/2026
81188413 JOUY EN JOSAS US 1 /MAISONS LAFFITTE FC 1
Demande JOUY EN JOSAS pour jouer à 15H
Horaire habituel.
Accord de la Commission

CC DU 15/11/2026
81188444 JOUY EN JOSAS U.S. 2 / OLYMP. MANTES FC 2
Demande de JOUY EN JOSAS pour jouer à 13H.
Horaire dérogatoire.
Accord de la Commission

U18

D2-C DU 15/11/2026
78858915 POISSY FC 1 / MESNIL LE ROI AS 1
Demande de POISSY pour jouer à 12H
En attente de l'accord de MESNIL LE ROI avant Vendredi 13/11 à 12H (horaire non dérogatoire).

U16

D3-B DU 15/11/2026
79246455 CHATOU AS 1 / CONFLANS FC 2
Demande de CHATOU pour jouer à 14H au stade Ile des Impressionnistes le Stade FINALTERI n'étant pas disponible en raison du 7° tour de coupe de France.
Compte tenu du motif invoqué, la Commission donne son accord.

D3-C DU 29/11/2026
55700659 VILLEPREUX FC1 / CHATOU AS 2
Demande de VILLEPREUX pour jouer à 12H15.
Accord de CHATOU.
Accord de la Commission.

D3-D DU 15/11/2026
55707337 JOUY EN JOSAS US 1 / MONTIGNY LE BX AS 2 A
Demande JOUY EN JOSAS pour inverser le match.
Accord de MONTIGNY pour jouer à 11H.
Accord de la Commission

U15

D3-B DU 14/11/2026
79466306 POISSY FC 2 / HOUILLES SO 1
Demande de POISSY pour jouer à 12H30 en raison de l'occupation des terrains.
Horaire dérogatoire.
Accord de la Commission

D3-C DU 14/11/2026
79467959 BUC FOOT AO 1 / PORT MARLY CS 1
Demande de PORT MARLY pour jouer le Mercredi 18/11.
Refus de BUC.
La Commission vous demande de vous mettre d'accord sur une date.

D3-D DU 14/11/2026
79467690 YVELINES US 1 / TRAPPES ES 2
Demande de YVELINES US pour inverser la rencontre suite à l'arrêté de fermeture de leur terrain.
En attente de l'accord de TRAPPES avant Vendredi 13/11 à 12H. sans accord la rencontre sera reportée.

U14

N4-A DU 14/11/2026
55696898 BOUAFLE FLINS 23 / VERNOUILLET FC 21
Demande de BOUAFLE pour jouer à 12H30.
Horaire dérogatoire.
La Commission donne son accord.

MATCHS REMIS

A JOUER LE 18/11/2026 A 20H

VETERANS

CY
80648350 MAGNY 78 FC 31 / VALLEE 78 FC 31

A JOUER LE 21/11/2026

U14

N3-D
55707810 YVELINES US 21 / ENT. PEYSSARTS 21

A JOUER LE 03/01/2027

SENIORS

D5-D
80743130 HOUDANAISE REGION FC 2 / VELIZY ASC 3

A JOUER LE 09/01/2027

U15

D3-C
79467981 CARRIERES S/ SEINE US 2 / CHESNAY 78 FC 1

A JOUER LE 10/01/2027

SENIORS

D2-A
79552216 MONTESSON US 1 / VELIZY ASC 1
80742545 CROISSY US 2 / VOISINS FC 3

VETERANS

D4-A
55697872 ANCIENS DU MANTOIS 31 / MEULAN GUITRANCOURT 31

D5-D
79488016 AFS ORGERUS 31 / CHESNAY 78 FC 32

D5-E
79487890 VELIZY ASC 33 / RAMBOUILLET YVEL. 32

A JOUER LE 07/02/2027

VETERANS

D5-D
79488064 AFS ORGERUS 31 / VILLEPREUX AS 32

A JOUER LE 14/02/2027

SENIORS

D2-A
79552220 VELIZY ASC 1 / TRAPPES ES 2

A JOUER LE 21/02/2027

SENIORS

D5-D
80743136 VELIZY ASC 3 / AS GAMBAIS FOOTBALL 1

A PROGRAMMER

SENIORS

D5-C
80742537 VIROFLAY USM 2 / JOUY EN JOSAS US 2
80742539 TRIEL AS 2 / MONTIGNY LE BX AS 3
80742540 VELIZY ASC 2 / CELLOIS CS 2
80742584 VELIZY ASC 2 /TRIEL AC 2

80742558 JOUY EN JOSAS US 2 / VELIZY ASC 2
80742584 VELIZY ASC 2 / TRIEL AC 2
80742585 PORT MARLY CS 2 / LE PECQ US 2
80742586 CELLOIS CS 2 / VIROFLAY USM 2
80742587 MONTIGNY LE BX AS 3 / VOISINS FC 3
80742588 MESNIL LE ROI AS 2 / ELANCOURT OSC 2
80742589 JOUY EN JOSAS US 2 / CROISSY US 2

D5-D
80743115 VILLEPREUX FC 2 / BUC FOOT AO 2
80743118 COIGNIERES CITY 2 / VELIZY AS 3
80743162 COIGNIERES CITY 2 / VILLEPREUX FC 2
80743163 HOUDANAISE REGION FC 2 / GAMBAIS AS 1
80743165 BUC FOOT AO 2 / ABLIS SUD 78 1

VETERANS

D2-B
55697475 MAGNY 78 FC 31 / VELIZY ASC 31

D5-C
79487373 VELIZY AS 32 / BEYNES FC 32

U18
-
D1-A
55695734 CARRIERES S/S US 21 / SARTROUVILLE ES 21
55695737 Montigny Le Bx As 21 **/** Bailly Noisy Sfc 21

D2-C
78858912 CROISSY US 21 / POISSY FC 21

U16

D3-D
55707341 ABLIS SUD 78 21 / VELIZY ASC 21
55707364 NEAUPHLE-PONT 22 / ST ARNOULT US 21
55707367 VELIZY ASC 21 / MAGNY 78 FC 21
55707368 ST CYR AFC 21 / JOUY EN JOSAS US 21

U15

D3-B
79466321 ECQUEVILLY EFC 1 / HOUILLES SO 1

D3-C
79467981 CARRIERES S/S US 2 / CHESNAY 78 FC 1
79466322 MAURECOURT FC 1 / POISSY FC 2

FUTSAL SENIORS

D1-A
79711581 TOUSSUS FUTSAL CLUB 1 / MONTESSON US 1

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE DISTRICT)

VETERANS

Situation du club de 519112 LIMAY ALJ
La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du 09/09/2026 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 25/26-2) vis-à-vis du District au plus tard le 16/10/2026,
Considérant que le club n'a pas régularisé sa situation le 10/11/2026.
Considérant qu'entre le 16/10/2026 et le 10/11/2026, l'équipe VETERANS 1 a disputé 2 rencontres :

VET D1-U DU 18/10 2026
BUC FOOT AO 31 - LIMAY ALJ 31
VET D1-U DU 01/11/2026
LIMAY ALJ 31 - AUBERGENVILLE F.C 31
Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 2 points ferme au classement 2026/2027 de l'équipe 1 de LIMAY ALJ.

Situation du club de 581511 MANTES OLYMPIQUE FC
La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du 09/09/2026 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 25/26-2) vis-à-vis du District au plus tard le 16/10/2026,
Considérant que le club n'a pas régularisé sa situation le 10/11/2026.
Considérant qu'entre le 16/10/2026 et le 10/11/2026, l'équipe VETERANS 1 a disputé 1 rencontre :

VET D5-A DU 18/10 2026
OLYMPIQUE MANTES FC 31 - VERNOUILLET FC 31

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 1 point ferme au classement 2026/2027 de l'équipe 1 de MANTES OLYMPIQUE FC.

Situation du club de 531098 VERSAILLES ESTRELA FC
La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du 09/09/2026 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 25/26-2) vis-à-vis du District au plus tard le 16/10/2026,
Considérant que le club n'a pas régularisé sa situation le 10/11/2026.
Considérant qu'entre le 16/10/2026 et le 10/11/2026, l'équipe VETERANS 1 a disputé 2 rencontres :

VET D5-C du 18/10 2026
VERSAILLES ESTRELA 31 - FOURQUEUX A.S. 31
VET D5-C du 01/11 2026
MARLY LE ROI U.S. 32 - VERSAILLES ESTRELA 31

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 2 points ferme au classement 2026/2027 de l'équipe 1 de VERSAILLES ESTRELA FC.

SENIORS

Situation du club de 519112 LIMAY ALJ
La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du 09/09/2026 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 25/26-2) vis-à-vis du District au plus tard le 16/10/2026,
Considérant que le club n'a pas régularisé sa situation le 10/11/2026.
Considérant qu'entre le 16/10/2026 et le 10/11/2026, l'équipe SENIORS 1 a disputé 2 rencontres :

SEN D5-A du 18/10 2026
LIMAY ALJ 1 - OLYMPIQUE MANTES FC 2
SEN D5-A DU 01/11/2026
CS ROSNY FOOTBALL 2 - LIMAY ALJ 1

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion

du 04.09.2019, et retire 2 points ferme au classement 2026/2027 de l'équipe 1 de LIMAY ALJ.

Situation du club de 581511 MANTES OLYMPIQUE FC
La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football lors de sa réunion du 09/09/2026 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable 25/26-2) vis-à-vis du District au plus tard le 16/10/2026,
Considérant que le club n'a pas régularisé sa situation le 10/11/2026.
Considérant qu'entre le 16/10/2026 et le 10/11/2026, l'équipe SENIORS 2 a disputé 3 rencontres :

SEN D5-A du 18/10 2026
LIMAY ALJ 1 - OLYMPIQUE MANTES FC 2
SEN D5-A DU 01/11/2026
PORCHEVILLE FC 2 - *OLYMPIQUE MANTES FC 2*
SEN D5-A DU 08/11/2026
EPONE U.S.B.S. 2 - OLYMPIQUE MANTES FC 2

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 3 points ferme au classement 2026/2027 de l'équipe 2 de MANTES OLYMPIQUE.

Considérant qu'entre le 16/10/2026 et le 10/11/2026, l'équipe SENIORS 1 a disputé 3 rencontres

SEN D4-A du 18/10 2026
OLYMPIQUE MANTES FC 1 - PORCHEVILLE FC 1
SEN D4-A DU 01/11/2026
MAISONS-LAFFITTE F.C 1 - OLYMPIQUE MANTES FC 1
SEN D4-A DU 08/11/2026
OLYMPIQUE MANTES FC 1 - VINSKY FCM 2

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3 § 5 du Règlement Sportif du District, modifié par le Comité de Direction lors de sa réunion du 04.09.2019, et retire 3 points ferme au classement 2026/2027 de l'équipe 1 de MANTES OLYMPIQUE.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire : - de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente, - d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club, - d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines. La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

U18

D1A DU 21/12/2025
53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M . 21
Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

Un match n'ayant pas été purgé lors de la saison 2025-2026, la commission désigne le match suivant

D1-A DU 22/11/2026
55695705 LIMAY A.L.J. 21 / SARTROUVILLE ES 21
Accord de la Mairie de MEZIERES.
Accord de la Commission.

U15

D3A DU 29/11/2025
53441782 CARRIERES GRESILLONS 1 / ROSNY C.S. FOOT 1
Transmis de la Commission de Discipline du 03/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe de CARRIERES GRESILLONS 1 évoluant en U15 D3-A.
Deux matches n'ayant pas été purgés lors de la saison 2025-2026 et l'équipe étant forfait général, la commission désignera les matches lors de la saison 2027-2028.

FEUILLE DE MATCH FMI

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE «D'EXCEPTION»
La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique «»).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.
La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée
Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une
tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

DEMANDES DE RAPPORTS

U17

D2-B du 01/11/2026
55700736 SARTROUVILLE ES 1 / BONNIERES FRENEUSE 2
La Commission demande à BONNIERES FRENEUSE un rapport sur la non utilisation de la FMI (Problème codes d'accès FMI)

U14

N2-B
Courrier de SARTROUVILLE concernant un match de U14N2-B.
Sans N° de match ni date ni club visiteur, la Commission ne peut traiter ce courrier.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 05/11/2026

Présents : MM. GUICHETEAU Didier (Président), DRAY Paul (Vice-président), COCOUDA Sébastien, (Secrétaire de séance), HOUZE Michel, DELESCHAUX Alain.

Excusés :
MM., DUPONT Jean-François (CD), MOLLER Didier,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCHS

SENIORS

D2/B des 4 et 10 octobre 2026
55692354 et 55692356 EPONE USBS/CELLOIS CS et BOIS D'ARCY/CELLOIS CS.
Demande d'évocation de HOUILLES SO qui invoque l'article 187.2 (Acquisition d'un droit indu par infraction répétée aux règlements) des Règlements Généraux de la FFF) et qui concerne le joueur DIARRA Gaoussou licence 9604934315.
La Commission transmet au CELLOIS pour ses éventuelles observations pour sa réunion du 12 novembre 2026 14h00.

D4/A du 01/11/2026
55694795 GARGENVILLE STADE 2/CHANTELOUP LES V. US 2.
Réserves de CHANTELOUP LES V. sur la qualification et la participation du nombre de joueurs mutés et notamment de nombre de joueurs hors période.
Après vérification, les joueurs : **TOURE Cheick** 2545483707 est muté au 14/07, **DMISSI Moulay** 2546411015 est muté au 14/07, **BACHA Kylian** 2546699147 est muté hors période au 14/09, **BADRA Hamza** 2547294870 est muté hors période au 1310 et **SY Tidjane** 2547186386 est muté hors période au 12/10.
Attendu que la Commission du Statut de l'arbitrage a, au 15 juin 2026, infligé une réduction de **2 joueurs mutés à l'équipe Séniors D2 de GARGENVILLE pour la saison 2026/2027.**
Par ailleurs, l'article 7.4 a stipule « Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à **6 dont au maximum 2 joueurs** ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF ».
Il ne pouvait donc être aligné que 4 joueurs mutés dont 2 hors période,
En conséquence, la Commission dit :
Match perdu par pénalité à GARGENVILLE STADE (-1 point 0 but) pour en attribuer le gain à CHANTELOUP LES V. (3 points 5 buts acquis sur le terrain).
Débit : 43,50€ à GARGENVILLE STADE. Droit de réserves (Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières).
Amende : 25€ à GARGENVILLE STADE.
Motif : Participation irrégulière de joueur. (Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières).

U14

N1 / B **du 31/10/2026**
55707547 SFC BAILLY-NOISY/VERSAILLES 78 FC 4.
Réserves de BAILLY-NOISY sur la qualification et la participation des joueurs de VERSAILLES dont certains ont joué avec une équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas le même jour ou le lendemain.
Après vérification, les joueurs **UDDIN Amine** 9603431445, **GHELBER SIRBU Lucas** 9603417541, **MARQUEZ VILLALOBOS Maxime** 9602366344, **ARICHE Amir** 9602503591, **MENDES DE PINA DA CO Royce** 9602977482, **CANO Gabriel** 9602213573, **BENMIMOUN Mouad** 9603282623, **GOMIS Joshua** 9602440015 et **YANDALOLO KIBE Benjamin Emmanuel** 9602221589 ont participé avec l'équipe supérieure de **VERSAILLES FC 3** le 17 octobre en Coupe des Yvelines contre **ISSOU AS**., équipe supérieure qui ne jouait pas le même jour ou le lendemain,
En conséquence, la Commission dit :
Match perdu par pénalité à VERSAILLES (-1 Point 0 but) pour en attribuer le gain à BAILLY-NOISY (3 points 3 buts acquis sur le terrain).
Débit : 43,50€ à VERSAILLES 78 FC. Droit de réserves (Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières).
Amende : 225 € (25 x 9)
Motif : Participation irrégulière de joueur (Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF – Dispositions financières).

N2 / B
Demande d'évocation de CARRIERES SUR SEINE concernant HOUILLES AC sur le fondement de l'article 7.c du Règlement Sportif du DYF relatif au nombre de joueurs mutés hors période pouvant être inscrits sur la feuille de match.

La Commission transmet à HOUILLES pour ses éventuelles observations pour sa réunion du 12 novembre 2026 14h00.

M. COCOUDA Sébastien n'a pas participé à l'ouverture du dossier.

U16

D3 / C du 01/11/2026
557073332 NEAUPHLE -PONT. 22/VELIZY ASC 21.
Réclamation de VELIZY ASC sur la qualification et la participation des joueurs de NEAUPHLE dont certains sont susceptibles d'avoir participé à la dernière encontre officielle de leur équipe supérieure celle-ci ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

La Commission transmet à NEAUPHLE pour ses éventuelles observations pour sa réunion du 12 novembre 2026 14h00.

U18

D2 / A du 01/10/2026
79462756 EPONE USBS 21/ENTENTE SPORTIVE VAUXOISE 21.
Réclamation de VAUXOISE sur le nombre de joueurs mutés et notamment le nombre de hors période inscrits sur la feuille de match du club d'EPONE.

La Commission transmet à EPONE pour ses éventuelles observations pour sa réunion du 12 novembre 2026 14h00.

REPRISE DE DOSSIERS

VETERANS

D3/A du 04/10/2026
55697581 VERNEUIL SUR SEINE US 31 / HOUILLES AC 31
La Commission met en délibéré.

COURRIER

Pris note du courrier d'Erwann Aly, **FONTENAY LE FLEURY.**
La Commission tient à vous rappeler que celle-ci siège le jeudi après-midi et votre 1ér courrier est daté du vendredi, d'où l'absence de réponse sur le PV de la semaine dernière.
La Commission des Statuts et Règlements traite les dossiers règlementaires et pour ce faire s'appuie sur le RS du DYF, les Règlements Généraux de la FFF et les Règlements des compétitions du DYF.
La Commission est à l'écoute de vos arguments mais en la matière, elle ne peut pas déroger à une règle si elle n'est pas expressément prévue par les textes.
La Commission est donc contrainte de sanctionner les infractions constatées conformément aux textes en vigueur.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Commission du 04 novembre 2026

Présents : Claude RUNAVOT (Président), Stéphan PILLEMONT (Secrétaire de séance), Jean-Pierre PLANQUE (Vice-Président), Gabriel HENRY(Vice-Président), Melvin GOMES Sébastien D'ORIANO, Maria EL KHOURY, Laurent MILORIAUX, Tom RECH, Félicien GAZON, Sébastien HENRY, Mustapha JINAMI, Julien MAMET, Antonino SCARLATA, Christophe NOBLET, Carlos DE SOUSA, Lotfi ZARKA, Philippe PELLAN.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par les C.D.A., sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

CDA PLENIERE

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18H30

Le président de la CDA, Claude RUNAVOT, souhaite la bienvenue et demande aux invités de se présenter et énoncer leurs missions au sein de la Commission :

Florent ANAGLA arbitre de ligue R3, formateur FIA.

Kamel YAHYAOUI arbitre de ligue R2, formateur FIA et accompagnateur de la Filière Aspirant Senior.

Gabriel MARTIN arbitre de ligue R3, formateur FIA et observateur de la Filière Arbitrage Régional jeune.

Steve AJAVON arbitre ligue R3, formateur FIA.

Dany BOURANE arbitre assistant spécifique ligue R1 en charge du Pôle assistants spécifiques.

Karim BIOUTI arbitre de district D1, formateur FIA et observateur des jeunes arbitres du district.

RAPPEL DU PRESIDENT

Lors de cette réunion, le président a souhaité rappeler à chacun l'importance de s'investir pleinement dans chaque mission pour la C.D.A. même si certaines parmi elles pourraient être jugées moins intéressantes.

Le président demande à chaque commissaire de le tenir au courant quand ils sont en charge de nouvelles responsabilités ou d'une autre mission au sein du District ou de la Commission Départementale de l'arbitrage.

FILIERE ARBITRAGE REGIONALE

Il est demandé au responsable de la FAR de fournir à la commission un compte rendu régulier sur la progression de chacun des groupes. Afin de pouvoir préparer au mieux l'examen du concours de la Ligue, il est réclamé un travail davantage axé sur la théorie. Le président de la Commission souligne le caractère indispensable de cet élément pour leur avenir.

BILAN EVALBOX

Le vice-président de la Commission, Gabriel Henry, présente le bilan sur l'utilisation de l'application depuis le début de la saison en cours. Il rappelle que celle-ci est actuellement accessible uniquement aux arbitres D1, D2 et JAD1. Trois examens ont été mis en place avec un taux de participation de 80% pour les deux premiers et de 50% pour le troisième.
Il propose de remobiliser les arbitres afin d'accroître son utilisation.

MISE EN PLACE DES SEANCES ATHLETIQUES

Le président demande s'il y a la possibilité de mettre en place pour les arbitres des séances athlétiques. **Ibrahim Noormahomed** explique que la saison dernière un arbitre avait mis en place une séance d'entraînement hebdomadaire à PORCHEVILLE qui, malheureusement, a eu peu de participants.

Il demande à Félicien Gazon de prendre en charge ce dossier afin de voir ce qui est possible d'organiser et de faire un retour pour la prochaine CDA plénière.

POINT SUR LA FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE

Deux sessions de formation ont été organisées depuis le début de la saison. Le bilan de la première en août avec 20 candidats : 17 validés, 1 abandon, 1 échec à l'examen théorique et 1 échec à l'examen pratique. Les arbitres validés sont désignables.

Pour la seconde formation en octobre il y a eu 24 inscriptions. 2 abandons et 100 % de réussite à l'examen théorique.

Les examens pratiques vont commencer le week-end du 07 et 08 novembre.

Le président félicite **Laurent MILORIAUX** et son équipe pour le travail et l'implication pour les candidats.

Laurent MILORIAUX remercie les commissaires qui sont venus apporter leur aide et leur soutien aux candidats pour les deux formations en AOUT et OCTOBRE.

PÔLE ASSISTANT SPECIFIQUE

Gabriel HENRY suggère de faire appel à **Dany BOURANE**, arbitre assistant spécifique de la ligue de Paris Ile de France, afin de mettre en œuvre un suivi de formation et d'accompagnement pour nos arbitres assistants du District des Yvelines. La liste des arbitres doit être transmise par la Commission à Dany pour qu'il puisse organiser une réunion de prises de contact et des formations. Il doit donner un avis à la Commission et surveiller l'avancement du projet**.**

BILAN FUTSAL

Christophe NOBLET nous rappelle qu'actuellement, il y a 10 clubs dans le championnat du District et il y a 13 arbitres. Le développement du futsal se poursuit très lentement dans le District des Yvelines. La Commission du football diversifié va organiser un groupe de travail. Le président regrette ce constat, alors même que cette pratique est très en vogue à la Fédération Française de Football. Il suggère d'attendre et de voir comment le sujet va évoluer.

SECTION FEMININE

Maria EL KHOURY nous expose les initiatives mises en œuvre depuis le début de la saison.

Un groupe de travail est formé. Les arbitres féminines du District des Yvelines ont reçu un questionnaire afin de connaître leurs attentes. Maria est satisfaite des réponses obtenues, elle souhaite également envoyer un questionnaire aux clubs des Yvelines afin de connaître leurs attentes et leurs obstacles.
Le président demande de mobiliser tous les commissaires pour ce sujet, car le District souhaite le développer.

PROMOTION ACCELEREE

Le président précise que tout observateur détectant un arbitre à haut potentiel doit en informer la Commission Départemental de l'arbitrage par mail, rapport à l'appui.

PÔLE TUTEUR

À la demande du président, le responsable des tuteurs est chargé d'organiser une formation.

PÔLE ADMINISTRATION

Le président exprime sa satisfaction quant à la gestion des tâches administratives.

PÔLE DESIGNATION

Lotfi Zarka expose le bilan des désignations et fait part des problématiques rencontrées
Une réunion avec l'administration du District a été faite le mardi 03 novembre.
Le paramétrage et la vérification sont en train d'être effectués**.**

COURIERS RECUS

Courrier **du président de la CRA Hugues DEFREL**, en date du 04/11/2026, concernant le signalement de jeunes arbitres.

La Ligue remercie la CDA d'avoir mis à disposition les arbitres pour les deux journées interligues U15G et U15F

Elle met en avant le potentiel de Mme **Oumou DIOP et Mathis BUREAU** et nous conseille de mettre en place un suivi personnalisé afin de leur permettre de continuer à progresser.

La Commission en prend note et le nécessaire va être fait.

QUESTIONS DIVERSES

Lotfi Zarka transmet une demande du responsable des observations**, Gaël Deloirie :**
Il souhaite que tous les observateurs remplissent le tableau des disponibilités afin de mieux organiser les observations sur la saison.
Lofti ZARKA demande s'il est possible de récupérer les désignations des candidats à la fin de la FIA.
Le Président répond que si cela se passait bien l'année dernière, il faut continuer de garder le même système et il contactera l'administration pour faire le nécessaire.
Ibrahim Noormahomed demande s'il est possible d'avoir une réflexion sur le classement des assistants 2 pour le bas du classement**.**

Aucune autre question n'étant abordée, et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion a pris fin à 20h50

COMMISSION FOOT ANIMATION

Commission du 09 novembre 2026

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM. Maxime GEIMEL, Jean-Éric INACIO, Marcel LACABANNE, Laurent PATRIGEON, Didier PELLETIER, Mme Monique ELISABETH

Absents : MM. Adrien BARROIS, Tony GABIER, Michel LOUVEL,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CANDIDATURES FINALES

CHALLENGE REGIONAL U9

La Commission a pris note des candidatures des 3 clubs suivants pour l'organisation de la Finale Départementale du 24 avril 2027. Elle remercie ces clubs et les informent qu'elle reviendra vers vous prochainement.

- GUYANCOURT ES
- ST ARNOULT FC
- VILLENNES ORGEVAL FC

ÉTUDE LICENCES

Après avoir averti les clubs d'une situation concernant le nombre de licencié par rapport au nombre d'équipes engagées, la Commission a statué de manière suivante pour tous les cas restant en suspens :

U10-U11

- MANTES OLYMPIQUE FC : 1 équipe, manque 4 licenciés **La Commission déclare l'équipe 2ème forfait le 14/11/2026. Et la situation se reproduira chaque semaine tant que la situation n'est pas régularisée. Cela pouvant aller jusqu'au forfait général de l'équipe. Match du 14/11 concerné : 79894266 : CHAMBOURCY ASM 2 / MANTES OLYMPIQUE FC 1.**

- MANTES USC : 2 équipes, manque 3 licenciés. **La Commission déclare l'équipe U10, 2ème forfait le 14/11/2026. Et la situation se reproduira chaque semaine tant que la situation n'est pas régularisée. Cela pouvant aller jusqu'au forfait général de l'équipe. Match U10 du 14/11 concerné : 79803083 : GARGENVILLE STADE 21 / MANTES USC 21.**

U12-U13

- MANTES USC : 2 équipes, manque 6 licenciés. **La Commission déclare l'équipe U12, forfait le 14/11/2026. Et la situation se reproduira chaque semaine tant que la situation n'est pas régularisée. Cela pouvant aller jusqu'au forfait général de l'équipe. Match U12 du 14/11 concerné : 79917218 : MANTES USC 21 / AUBERGENVILLE FC 22.**

CATÉGORIE U6-U9

PLATEAUX U6-U7

La Commission vous informe qu'elle ouvre une inscription pour des plateaux en semaine, et plus particulièrement un mercredi, afin de voir si des clubs sont intéressés par ce créneau.
Date : Mercredi 16/12 après-midi – 15h à 16h30 (horaire adaptable selon disponibilités). Inscriptions à faire sur FAL pour le dimanche 22 novembre.

VILLIERS LE MAHIEU AS
Demande du club pour avancer son plateau du 14 novembre à 9h00 pour fluidifier le passage des équipes sur la matinée (critériums U11 à 11h00).
La Commission, compte tenu de l'horaire, demande la validation de tous les clubs visiteurs. Sinon, dans ce genre de cas, il est préférable de décaler le coup d'envoi des U10-U11 plutôt.

HARDRICOURT US
Le club explique ne pas avoir le matériel nécessaire pour organiser le double plateau U6 & U7 ce samedi 14 novembre.
La Commission demande aux clubs de ROSNY CS & GARGENVILLE STADE s'ils peuvent accueillir ce plateau.

PLATEAUX U8-U9

RAMBOUILLET FC
Demande du club pour que ses 6 équipes soient divisées en 3+3 et non 4+2.
La Commission prend note, mais vous informe que la répartition en 3+3 risque de générer des problématiques de déplacements plus importants. Elle le fera dans la mesure du possible.
HOUILLES AC
Demande du club pour inscrire une 5ème équipe.
La Commission, compte tenu de l'impact de ce changement, c'est-à-dire la création d'une nouvelle série d'équipe, qui vous ferait passer en 3+2, vous invite à le prévoir pour la prochaine phase d'inscription.

PLATEAUX U8-U9 ESPOIRS

SARTROUVILLE ES
Pris note du courrier. La Commission vous rappelle que la fiche équipe est aussi de votre responsabilité.

CATÉGORIE U10/U11

U10-U11 ESPOIRS

Infractions encadrement

U10
ELANCOURT OSC 21 (07/11) : 1ère infraction

U11
CARRIERES GRE AS 1 (31/10) : 1ère infraction

CATÉGORIE U12/U13

U12-U13 ESPOIRS

Infractions encadrement

U12
CONFLANS FC 21 (07/11) : 1ère infraction
HOUILLES AC 22 (07/11) : 1ère infraction
MANTES VIVONS FOOT 21 (07/11) : 1ère infraction

U13
POISSY FC 1 (31/10) : 1ère infraction
SARTROUVILLE ES (31/10) : 2ème infraction

NEAUPHLE PONT. RC 78 1 : 2ème & 3ème infractions
La Commission demande des explications au club pour le lundi 16 novembre, car à 3 infractions la Commission est susceptible de sortir l'équipe du dispositif à la fin de la phase.

CONFLANS FC
La Commission après étude des feuilles de matches des 31/10 & 07/1, constate que le club ne s'est pas mis en conformité d'encadrement malgré les rappels de la Commission.
L'équipe se retrouvant à 4 infractions désormais, la Commission décide la sortie de l'équipe à la fin de la phase pour être basculé en Critérium Départemental. L'équipe est mise hors championnat pour le reste des rencontres, tous les points acquis pour ou contre, seront annulés à la fin de la phase dans le classement.

U12-U13 DÉPARTEMENTAUX

Par année U12 Poule B
La Commission, après avoir constaté un décalage de calendrier entre les U12 et les U13 a rectifié cette semaine pour aligner les 2 catégories.
Les calendriers des équipes de FOURQUEUX AS & CONFLANS RACING ont été mis à jour, avec un nouveau numéro d'équipe pour faciliter le changement informatique. Attention, cela implique de mettre à jour l'accès aux équipes sur footclubs.

CRAVENT FC
Courrier du club demandant l'annulation de l'amende pour non-présence à la réunion de début de saison, car aucune équipe n'est finalement engagée sur la catégorie.
La Commission prend note et annule l'amende infligée dans YF 1906.

CLAIREFONTAINE EN YVELINES
La Commission, après avis de la Commission des Terrains, vous informent que votre terrain ne pourra être homologué pour le moment.

FORFAIT AVISE

U10-U11 DÉPARTEMENTAUX

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 07/11/26

79802208 : VIROFLAY USM 2

U12-U13 DÉPARTEMENTAUX

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 07/11/26

79807598 : MAULOISE US 2
79807599 : VAUXOISE ES 2
79807946 : VERSAILLES JUSSIEU AS 1

U12-U13 ESPOIRS

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 07/11/26

79502381 : VALLEE 78 FC 1

FORFAIT NON AVISE

CHALLENGE JOUR DE COUPE U10-U11

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 17/10/26

CDU10
ISSOU AS 21
HOUILLES SO 21

CRU11
ST CYR AFC 1
HOUILLES SO 1

FESTVAL FOOT U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 17/10/26

ACHÈRES FC 1
CERNAY/BONN/17 TOURNANTS 1
MANTES USC 1
MANTES USC 2
MANTES VIVONS FOOT 2
POISSY FC 7
MÉZIÈRES AJSL 2
ST CYR AFC 4
TRIEL AC 1
TRIEL AC 2
VERNEUIL US 1

JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIRS

Rappel avant amende et pénalité aux 2 clubs
Rencontres du 31/10/2026

U11
ELANCOURT OSC / ST GERMAIN
BAILLY NOISY / MESNIL ST DENIS
CLAYES S/BOIS / MUREAUX OFC
SARTROUVILLE / VELIZY

U12-U13 ESPOIRS

Erratum : Annulation amende YF 1906
Rencontres du 03/10/2026

U13
79504703 PECQ US 1 / GARGENVILLE STADE 1

Rappel avant amende et pénalité aux 2 clubs
Rencontres du 31/10/2026

U13
79504457 ELANCOURT OSC 1 / PARIS SAINT GERMAIN FC 1
79504459 RAMBOUILLET FC 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
79504565 BAILLY NOISY SFC 1 / VERNEUIL ENTENTE 1
79504736 GARGENVILLE STADE 1 / CARRIÈRES S/S US 1

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 9 novembre 2026

Présents : Francis DUPRE (Président), Ibrahim BENLARBI, BENOOIT Luc, POINSOT Solenne, Oury SY, Aurélien FRAIOLI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FORFAIT AVISÉ
1ER FORFAIT

Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF

SENIORS F A 8

D1 du 07/11/2026
79613648 GUYANCOURT ES 1

U18F A 11

D1 du 31/10/2026
79752450 MONTIGNY LE BTX AS 1

FEUILLES MANQUANTES
CHALLENGE AUTOMNE

Amende 20€
Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF
Plateaux du 03/10/2026

U13 F

508864 TRAPPES ES
551985 PORT MARLY CS

MATCHS REMIS

Les clubs concernés peuvent s'accorder ensemble sur une autre date avant celle proposée.

A JOUER LE MERCREDI 25 NOVEMBRE A 18H30

U18 F A 11

D1
79752452 - PLAISIROIS FO / RAMBOUILLET FC
79820797 - LES MUREAUX OFC / VOISINS FC

A JOUER LE MERCREDI 25 NOVEMBRE A 20H

SENIORS F A 11

D1
79613065 - MAURECOURT FC / SPORTING VAL DE SEINE FCF

CRITERIUMS

U15 F A 8

Courrier de Ent Portes IDF - Breval relatif à la refonte des poules.
La Commission a décidé de séparer les clubs en deux poules géographiques pour cette première phase afin de rajouter trois clubs nouvellement inscrits ou n'ayant pas trouvé l'effectif pour le championnat à 11.
Dans les faits, certaines rencontres déjà jouées créent des trous dans le calendrier. La commission ajoute des rencontres, hors compétition, sur la date du 12 décembre et/ou du 9 janvier.
Sur la date du 5 décembre est prévu un tour de coupe.

De plus, cette compétition foot à 8 étant un format criterium et non championnat sans montées ni descentes, elle est organisée en deux phases avec la possibilité d'intégration d'équipes au début des phases. Il n'est donc pas possible de passer sur une formule championnat aller-retour.

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Les plateaux sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.

L'équipe de BONNIERES FRENEUSE FC intègre les plateaux à partir du 21/11, des changements ont été effectués pour ces plateaux.

CHALLENGE U9F

Vous pouvez à présent vous inscrire au challenge **U9 Féminin** via le module Foot Animation et Loisir (accessible par Footclubs).

Les dates des plateaux sont données dans le module.

Les joueuses **U7F, U8F et U9F** peuvent participer à ce challenge. Vous pouvez inscrire 2 équipes mais celles-ci ne seront pas affectées au même plateau.

Clôture des inscriptions le 15 novembre prochain.

COUPES DES YVELINES FUTSAL

Les inscriptions sont à saisir sur la plateforme engagement

La commission prolonge le délai d'inscription jusqu'au **15 novembre**. Les dates des plateaux sont sur le calendrier général du foot féminin (dates susceptibles d'être modifiées en fonction des créneaux gymnase obtenus).

COURRIERS

PORTES IDF FCF 761070
Courrier du club demandant le désengagement de son équipe U15F en Coupe des Yvelines Futsal.
La Commission prend note et annule cet engagement.

SPORTING CLUB VAL DE SEINE 765226
Courrier du club informant l'impossibilité de récupérer la rencontre U13F et Séniors F sur la tablette.
La Commission prend note et vous demande de veillez à bien rattacher la compétition au compte de l'éducateur concerné.
Pour la rencontre U13F, la commission demande au club des Mureaux la feuille de match papier.

SARTROUVILLE ES 542459
Courrier du club informant de la non-utilisation de la FMI sur sa rencontre U13F.
La Commission prend note et vous demande de veillez à bien rattacher la compétition au compte de l'éducateur concerné.

SARTROUVILLE ES 542459
Courrier du club informant de l'impossibilité d'accueillir le plateau U13F à 5 du 21/11/2026
La commission demande au club de PLAISIROIS FO si ses installations sont disponibles pour recevoir ce plateau.

VERSAILLES 78 FC 500650
Courrier du club demandant de jouer ses rencontres U11F et U13F à 12h30 durant toute la saison.
L'horaire étant dérogatoire, la commission accepte cette demande.

VOISINS FC 534673
Courrier du club demandant de jouer ses rencontres U13F à 12h30 durant toute la saison.
L'horaire étant dérogatoire, la commission accepte cette demande.

VELIZY ASC 517482
Courrier du club informant de la fermeture de ses installations le 11 novembre (communication transmise de la mairie).
En application du règlement de la compétition, la Commission inverse la rencontre pour dire match à jouer le 11 novembre sur les installations de POISSY.
Si celles-ci sont également fermées, la rencontre se jouera le mercredi 18 novembre sur le terrain de VELIZY ASC.

VERNOUILLET 560667
Courrier transmis à la commission Statuts et Règlements pour traiter du sort de la rencontre.
La Commission rappelle au club de Chanteloup que les licenciées U14F ne peuvent pas participer aux compétitions de la catégorie U13F.

COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Membres : MM., D. PELLETIER (Président), L. JOUBERT, C. NOBLET (CDA), JP. ELISABETH, M. PRUDENT, N. TEXIER (Technique), JP. LEDUC (CD), M. CISSE (CDAI), P. GUILLEBAUX, R. PANARRIELLO, JM. RUBANY T. MORISSET (Vice-Président), C. DE SOUSAC, F. BERC, A. MESTARI, L. PAINDEPICE

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Suite à la vérification du nombre de licences par catégorie pour les clubs engagés,
la commission constate que le club de VECTEUR SPORT ne remplit les conditions nécessaires
pour engager des équipes en U12 et U13
De ce fait, la commission décide de ne pas valider l'engagement de VECTEUR SPORT
sur la catégorie U12 et de valider son inscription en U13 où il pourra faire jouer ses U12

Ces Coupe étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.
Par ailleurs :
Les protèges tibias sont obligatoires.
Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent
à l'heure où les équipes sont attendues.

U12

Dimanche 20 Décembre 2026

PLATEAU DE VERNOUILLET
Gymnase Philippe de Dieuleveult
Route de Chapet
78540 VERNOUILLET

RESPONSABLE : Didier PELLETIER
Tél: 07 70 27 87 59

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 13H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A	POULE B
MANTOIS 78 FC 1	MANTOIS 78 FC 2
LIMAY ALJ 2	LIMAY ALJ 1
AUBERGENVILLE F.C. 1	AUBERGENVILLE F.C. 2
VERNEUIL US 2	VERNEUIL US 1

Dimanche 17 Janvier 2027

PLATEAU DE BOIS D'ARCY
Gymnase Collette Besson
5 Rue Etienne Jules Marey
78390 BOIS D'ARCY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 08H00 à 18H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A	POULE B
MESNIL ST DENIS A.S.L. 1	MESNIL ST DENIS A.S.L. 2
BUC FOOTBALL A.O. 2	BUC FOOTBALL A.O. 1
VILLENNES ORGEVAL 1	VILLENNES ORGEVAL 2
LA VESGRE A.S.	NEAUPHLE-PONT78 R.C.

Samedi 06 Février 2027

PLATEAU DE LES CLAYES SS/BOIS
Gymnase Bourneton
2 Pass. Anne Frank
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Matthieu PRUDENT
Tél: 07 69 08 42 17

HORAIRE DU PLATEAU 13H30 à 18H30
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A	POULE B
PLAISIROIS FO 1	PLAISIROIS FO 2
CARRIERES GRESILLONS A.S. 2	CARRIERES GRESILLONS A.S. 1
St GERMAIN FC 1	St GERMAIN FC 2
CARRIERES SUR SEINE U.S.	LES MUREAUX O.F.C.

U13

Dimanche 15 Novembre 2026

PLATEAU DE BOIS D'ARCY
Gymnase Collette Besson
5 Rue Etienne Jules Marey
78390 BOIS D'ARCY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 13H30 à 17H30
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A
ELANCOURT OSC 1
ELANCOURT OSC 2
ESSARTS LE ROI A.G.S. 1
ESSARTS LE ROI A.G.S. 2
BUC FOOTBALL A.O.

Dimanche 6 Décembre 2026

PLATEAU DES CLAYES
Gymnase Guimier
14 Rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

Tél:

HORAIRE DU PLATEAU 08H00 à 18H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A	POULE B
FONTENAY FLEURY 1	FONTENAY FLEURY 2
MONTIGNY Bx 2	MONTIGNY Bx 1
St GERMAIN FC 1	St GERMAIN FC 2
MAGNY 78 FC 2	MAGNY 78 FC 1
CARRIERES GRESILLONS A.S. 1	CARRIERES GRESILLONS A.S. 2

Dimanche 20 Décembre 2026

PLATEAU DE LIMAY
Gymnase Guy Moquet
Rue Charles Tellier
78520 LIMAY

RESPONSABLE : Matthieu PRUDENT
Tél: 07 69 08 42 17

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 18H00
Buvette et restauration sur place

POULE A	POULE B
AUBERGENVILLE F.C. 1	AUBERGENVILLE F.C. 2
LIMAY ALJ 2	LIMAY ALJ 1
VILLENNES ORGEVAL 1	VILLENNES ORGEVAL 2
LES MUREAUX O.F.C. 2	LES MUREAUX O.F.C. 1
CARRIERES SUR SEINE U.S.	VECTEUR SPORT

U14

Samedi 19 Décembre 2026

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN
Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean-Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A	POULE B
VILLENNES ORGEVAL 1	VILLENNES ORGEVAL 2
LIMAY ALJ 2	LIMAY ALJ 1
CARRIERES GRESILLONS A.S. 1	CARRIERES GRESILLONS A.S. 2
LES MUREAUX O.F.C. 2	LES MUREAUX O.F.C. 1
AUBERGENVILLE F.C.	CARRIERES SUR SEINE U.S.

Samedi 17 Janvier 2027

PLATEAU DE TOUSSUS LE NOBLE
Gymnase Christian Marty
23 Rue Robert Esnault Pelterie
78117 TOUSSUS LE NOBLE

RESPONSABLE : Jean-Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 18H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A	POULE B
SAINT GERMAIN FC 1	SAINT GERMAIN FC 2
MONTIGNY Bx 2	MONTIGNY Bx 1
ELANCOURT OSC 1	ELANCOURT OSC 2
MAGNY 78 FC 2	MAGNY 78 FC 1
NEAUPHLE-PONT. 78 R.C.	PLAISIROIS FO

U16

Dimanche 07 Févier 2027

PLATEAU DE LIMAY
Gymnase Guy Moquet
Rue Charles Tellier
78520 LIMAY

RESPONSABLE : Didier PELLETIER
Tél: 07 70 27 87 59

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 18H00
Buvette et restauration sur place

POULE A	POULE B
AUBERGENVILLE F.C.	VILLENNES ORGEVAL 2
CARRIERES GRESILLONS A.S.	VECTEUR SPORT 1
LES MUREAUX O.F.C. 1	LES MUREAUX O.F.C. 2
LIMAY ALJ 2	LIMAY ALJ 1

3e édition du concours National FUTSAL

Samedi 23 ou Dimanche 24 janvier 2027

Appel à candidature pour recevoir cet évènement : besoin d'un gymnase sur une demi-journée (matin ou après-midi)

FOOT EN MARCHANT

Vendredi 13 Novembre 2026

AUTEUIL LE ROI

Soirée découverte à partir de 19h00

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

COMMISSION DU 06/11/2026

Présents : JP LEDUC (Président), JP ELISABETH, A. BRECHET

EXTRAIT DU PV DE LIGUE
CLASSEMENT DES TERRAINS

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

780290101 - AUBERGENVILLE - STADE ALAIN MIMOUN 1
Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 07/02/2026.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 14/09/2026 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 23/09/2026 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
- Arrêté d'Ouverture au Public.
- Attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/11/2036.

780290102 - AUBERGENVILLE - STADE ALAIN MIMOUN 2
Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 10/03/2025.
La C.R.T.I.S prend connaissance, de la demande du propriétaire de classement du 14/09/2026 suite à la réfection de la pelouse synthétique et des documents transmis :
Rapport de visite effectué le 16/09/2026 par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.
Tests in situ 11/04/2025
API Favorable du 13/02/2026
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 11/04/2035.

782550101 - FRENEUSE - STADE JEAN-PIERRE BAUVE
Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 24/08/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance, de la demande du propriétaire de classement du 18/09/2026 et des documents transmis :
Rapport de visite effectué le 16/09/2026 par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.
Plan des vestiaires
Arrêté d'Ouverture au Public
La Commission demande la fermeture de la main courante pendant les matchs
La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux.
Au regard des éléments transmis, et dans l'attente de la levée de la non-conformité, la C.R.T.I.S. prononce un classement provisoire de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 30/05/2027.

781580101 - LE CHESNAY - STADE MICHAUX 1
Cette installation sportive est classée en niveau T5 PN jusqu'au 02/11/2031.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 20/08/2026 suite à la réfection de la pelouse naturelle et des documents transmis :
Rapport de visite du 28/09/2026 effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.
Plan de l'aire de jeu et des vestiaires
Attestation Administrative de Capacité

La Commission constate que la piste d'athlétisme est dans la zone de sécurité et rappelle l'Article 3.6 :
Lorsque l'aire de jeu est entourée par une piste d'athlétisme délimitée par une bordure ou un dalot formant lice, ceux-ci doivent être démontables aux angles de l'aire de jeu afin que soit respectée la zone de sécurité de 2,50 m. Le revêtement de la piste d'athlétisme peut être recouvert, dans ces angles par une plaque de gazon synthétique ou similaire délimitant les 2,50 m. Dans tous les cas, il n'existe aucune rupture de niveau avec l'aire de jeu et la surface doit offrir les mêmes qualités de sol que la zone de sécurité.

La Commission rappelle :
qu'en l'absence d'autorisation d'ouverture au public ou d'attestation administrative de capacité, la capacité spectateur de l'installation est de zéro.
que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2036.

783960101 - LE MESNIL LE ROI - STADE PIERRE TARANNE
Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 26/11/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 01/07/2026 et des documents transmis :
Rapport de visite du 09/10/2026 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines
Attestation Administrative de Capacité
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 06/10/2036.

784180201 - MONTESSON - STADE DES MERLETTES 1
Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 26/11/2026.
La C.R.T.I.S reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 26/05/2026, de la demande de classement, ainsi que des documents transmis Attestation Administrative de Capacité
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 03/11/2036.

784180202 - MONTESSON - STADE DES MERLETTES 2
Cette installation est classée en niveau T6 S jusqu'au 26/11/2026.
La C.R.T.I.S reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 26/05/2026, de la demande de classement, ainsi que des documents transmis
Attestation Administrative de Capacité
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un classement de cette installation en niveau T6 S jusqu'au 03/11/2036.

784860102 - LE PERRAY EN YVELINES - STADE MUNICIPAL 2
Cette installation sportive était classée en niveau T6 S jusqu'au 06/05/2025.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 20/11/2025 et des documents transmis :
Rapport de visite du 18/11/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
La Commission constate la non-conformité majeure suivante :
Zone de sécurité insuffisante (minimum 2.50m)
La Commission propose de réduire la largeur de l'aire de jeu pour obtenir une largeur de zone de sécurité réglementaire.
La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux.
Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.
Au regard des éléments transmis et d'une zone de sécurité non conforme, la C.R.T.I.S. ne peut classer cette installation.

785170101 - RAMBOUILLET - STADE DU VIEUX MOULIN
Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 04/09/2026.
La C.R.T.I.S prend connaissance, de la demande du propriétaire de classement du 29/09/2026 et des documents transmis :
Rapport de visite effectué le 19/10/2026 par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.
Plan de l'aire de jeu et des vestiaires
Arrêté d'Ouverture au Public
La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux.
Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la transmission d'un PV d'essais, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 SYN PROV jusqu'au 04/03/2027.

785860201 - SARTROUVILLE - STADE NUNGESSER
Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 04/05/2026.
La C.R.T.I.S prend connaissance, de la demande du propriétaire de classement du 08/10/2026 et des documents transmis :
Rapport de visite effectué le 02/11/2026 par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.
Plan de l'aire de jeu et des vestiaires
Attestation Administrative de Capacité
La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux.
Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la transmission d'un PV d'essais, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 SYN PROV jusqu'au 08/02/2027.

785370101 - ST ARNOULT EN YVELINES - STADE MUNICIPAL 1
Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 16/10/2026.
La C.R.T.I.S prend connaissance, de la demande du propriétaire de classement du 09/10/2026 et des documents transmis :
Rapport de visite effectué le 12/10/2026 par M ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.
Attestation Administrative de Capacité
La Commission constate la non-conformité majeure suivante :
Zone de sécurité insuffisante (minimum 2.50m)
Elle demande à la mairie de reculer les bancs de touche de façon que la zone de sécurité soit de 2,50m
La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux.
Au regard des éléments transmis et d'une zone de sécurité non conforme, la C.R.T.I.S. ne peut classer cette installation.

CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENT

786430102 - VERNOUILLET - STADE DE L'AMANDIER 2
Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 24/02/2026.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 du 04/09/2026 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 27/08/2026 par M ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S prononce un classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 03/11/2036.

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

CLASSEMENTS INITIAUX

781180101 - BUCHELAY - STADE DE LA PLAINE
L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S. le 28/10/2026.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 signée par le propriétaire le 28/10/2026.
Au regard des éléments transmis :
Type de sources : LED
Etude d'éclairage du 20/03/2026
Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 123 Lux
U1h (EhMin/EhMax) : 0.58
U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.76
Au vu des résultats, la C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/11/2030

781680102 - COIGNIERES - STADE ESPACE ALPHONSE DAUDET 2
L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 IM jusqu'au 14/11/2025.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines le 17/09/2026.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E6 LED signée par le propriétaire le 27/08/2026.
Au regard des éléments transmis :
Type de sources : LED
APE favorable du 31/01/2025
Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 164 Lux
U1h (EhMin/EhMax) : 0.58
U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.76
La C.R.T.I.S prononce un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/10/2030.

CONFIRMATION DE CLASSEMENT

783110301 - HOUILLES - STADE MANUEL MANGANA
L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 26/04/2026.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S, le 29/10/2026.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement signée par le propriétaire le 04/09/2026.
Au regard des éléments transmis :
Type de sources : IM
Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 143 Lux
U1h (EhMin/EhMax) : 0.16
U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.42
La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 03/11/2028.

783610202 - MANTES LA JOLIE - STADE DE LA BUTTE VERTE 2
L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S, le 22/10/2026.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement signée par le propriétaire le 09/03/2026.
Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 246 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.58
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.79

La C.R.T.I.S prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 03/11/2028.